



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-274

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, M. Rémi GENIS, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Danielle PUJOL, M. Frédéric GOURIER, M. Edouard GEBHART, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Désignations de représentants auprès de divers organismes et associations -
Modifications

M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

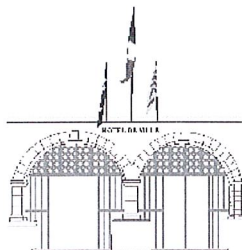
Au terme de différentes délibérations, le conseil municipal a désigné Mme Sandrine SUCH et Mme Michèle MARTINEZ en qualité de représentantes de la Ville au sein de plusieurs instances :

- Médiance 66
- Fondation Agir contre l'Exclusion (suppléante)
- Régie des quartiers Perpignan Sud

Considérant que Mmes SUCH et MARTINEZ ont été élues députées de la 3ème et 4ème circonscription, il convient de procéder à leur remplacement aux instances ci-dessus.

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités qui permet au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin secret,

Le conseil municipal décide :



- 1- de procéder au remplacement de Mmes SUCH et MARTINEZ en qualité de représentantes de la Ville au sein des organismes susmentionnés,
- 2- de désigner en tant que représentants de la Ville :
 - Médiance 66
 - **Mme Danielle PUJOL**
 - Fondation Agir contre l'Exclusion (suppléante)
 - **Mme Laurence PIGNIER**
 - Régie des quartiers Perpignan Sud
 - **M. David TRANCHECOSTE**

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

47 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20220927-162572-DF-u
Accusé reçu le : 07 OCT. 2022
Affiché le : 07 OCT. 2022
M. Louis ALIOT, Le Maire

